

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-05-06

Séance du 14 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi quatorze du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à La Chevallerai, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi sept du mois de mai deux mille vingt-cinq.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerai, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX) Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme SCHLADT).

Absent : M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Stéphane CODET & M. Stéphane GASNIER

FINANCES - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2025 03 14 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT que lors de l'achèvement de travaux, il est nécessaire d'opérer le transfert des immobilisations du compte 23 (en cours) au compte 21 (définitives).

CONSIDERANT que les travaux sont dits achevés et qu'il y a lieu de réaliser l'opération de transfert ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250514-2025-05-06-DE
Date de réception préfecture : 20/05/2025

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter des crédits pour réaliser les écritures d'ordre, liées aux intégrations des comptes 2313 (travaux en cours) sur le chapitre 041 (Opérations patrimoniales).

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2025 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	D	041	2138	Autres Bâtiments	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
I	R	041	2313	Travaux en cours	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :
 - RSI - Chapitre 041 : + 7 500€
 - DSI - Chapitre 041 : + 7 500€
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/05/2025

Les secrétaires de séance
M. Stéphane CODET M. Stéphane GASNIER



La Présidente
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250514-2025-05-06-DE
Date de réception préfecture : 20/05/2025